

**1 Indication de la matière****Adjuvants pour béton et mortier****2 Danger pour l'homme et l'environnement**

Des irritations sont possibles en cas de contact avec les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Une sensibilité de la peau est possible. En cas de contact prolongé et d'exposition répétée, des lésions cutanées peuvent survenir.

Des nausées peuvent survenir en cas d'absorption par la bouche

Les adjuvants à base de chlorure peuvent être corrosifs.

Les adjuvants sous forme poudreuse peuvent être inflammables.

**3 Mesures de prévention et règles de comportement**

Consulter la fiche d'informations produit du fabricant et suivre les instructions

Porter les équipements de protection individuelle.

Porter des vêtements qui ferment bien et des gants de protection.

Protection des yeux: En cas de risque d'éclaboussures: porter des lunettes de protection.

En présence de'adjuvants sous forme poudreuse: porter un masque antipoussière et des lunettes de protection - respecter l'interdiction de fumer

Stocker les produits selon les règles imposées - respecter l'ordre et la propreté

Limitier ou éviter le déversement direct dans les égouts ou les eaux de surface

**4 Action en cas de danger**

Respecter une hygiène personnelle

Remplacer et nettoyer à temps les vêtements souillés

En cas de fuites importantes: avertir le responsable

**5 Premiers secours**

En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau

En cas de contact avec les yeux: maintenir les paupières ouvertes pendant quelques minutes tout en rinçant abondamment à l'aide d'un produit de rinçage oculaire ou d'eau tiède. Au besoin: consulter un oculiste

**Centre antipoison : 070 / 245 245**

**Numéro d'urgence : poste fixe 100 - GSM 112**

**6 Evacuation professionnelle**

En cas d'usage correct, il n'y a pas de déchet à évacuer

Receuilir les produits répandus ou à évacuer dans des conteneurs refermables et marqués, et les évacuer dans une décharde agréée. Il en va de même pour les matériaux imprégnés d'adjuvants.